

FIN DE RÈGNE POUR LE ROI DES FORAINS (1/4)

Marcel Campion contre Anne Hidalgo: la guerre est déclarée

30 JUILLET 2019 PAR HÉLÈNE CONSTANTY

À bientôt 80 ans, Marcel Campion sera candidat aux municipales de 2020 à Paris contre Anne Hidalgo, qu'il adorait avant de la vouer aux gémonies. Une entrée en politique au goût de vengeance.

Trouver Marcel Campion à Paris, ce n'est pas compliqué. La grande table ronde centrale de La Guinguette, aux stores à rayures rouges et blanches, à l'entrée de la fête des Tuileries, dans les jardins du musée du Louvre, lui est réservée. C'est là que, du 21 juin au 25 août, hormis quelques jours de vacances dans sa villa de Saint-Tropez, le roi des forains reçoit ses amis, se tient informé des dernières nouvelles du monde des manèges et des auto-tamponneuses, et dit du mal d'Anne Hidalgo, la maire de Paris.

Lorsqu'il a lancé l'idée, sur un coup de colère, en janvier 2018, on a cru qu'il blaguait. Mais non. À 80 ans l'an prochain, Marcel Campion sera bien candidat aux municipales de 2020 contre Anne Hidalgo, qu'il adorait avant de devenir son ennemi le plus acharné. *« C'est Bertrand Delanoë, le maire sortant, qui m'avait présenté Anne Hidalgo, fin 2013. Elle me répétait qu'elle adorait la fête foraine, qu'elle trouvait mon marché de Noël formidable. Elle était véritablement enchantée. Je l'ai soutenue pendant sa campagne. »*

Le 20 décembre 2013, Marcel Campion organisait une soirée privée au profit de la candidate, animée par les meilleurs musiciens de jazz manouche, dans le chalet-restaurant du marché de Noël des Champs-Élysées, une autre de ses créations. *« Marcel Campion apporte la joie et la gaieté avec la fête foraine et le marché de Noël. J'apprécie sa belle histoire, la façon dont il a réussi dans ce qu'il a entrepris et sa générosité »*, déclarait alors Anne Hidalgo.

Le 13 novembre 2015, deux heures avant la vague d'attentats terroristes qui allait provoquer la mort de 130 personnes dans la capitale, la maire de Paris inaugurait le marché de Noël et réitérait publiquement ses louanges à l'adresse d'un Marcel Campion rayonnant à ses côtés : *« La grande roue est vraiment très très belle. On est très fier d'avoir cette grande roue ici. »*

L'idylle n'a pas duré longtemps. Aujourd'hui, Marcel Campion n'a qu'insultes (y compris sexistes) aux lèvres pour parler de la maire de la ville. *« Paris a été salopé par une s... ! Écrivez-le, j'assume mes propos. Je suis candidat pour que Paris retrouve la propreté, la sécurité et la mobilité qu'elle a perdues. Je veux chasser de la mairie cette équipe de bons à rien ! »*



Marcel Campion, le 8 novembre 2017, lors d'une manifestation devant les Galeries Lafayette.

© Reuters

En vue des municipales de 2020, il a constitué un mouvement politique, Libérons Paris, enregistré sous forme d'association loi 1901 en février 2019, qui promet de présenter des candidats dans tous les arrondissements parisiens.

Pourquoi cet homme au physique de lutteur et à l'énergie toujours intacte se lance-t-il soudain en politique ? À 79 ans, pourquoi ne s'occupe-t-il pas plutôt de transmettre en douceur son empire à son fils Chriss et à sa fille Singrid, forains eux aussi, qui exploitent des manèges de chevaux de bois, des trampolines et des kiosques à souvenirs ?

Car le roi des forains a fait du chemin, depuis qu'il a ouvert sa première baraque à frites en 1958, à l'âge de 18 ans. Il possède désormais une grande remise pour ses attractions, sur 4 hectares à Pontault-Combault (Seine-et-Marne), un appartement rue de Rivoli, avec vue sur le jardin des Tuileries, une imposante demeure familiale à Ormesson-sur-Marne (Val-de-Marne), en pleine verdure, en bordure du parc d'un château, et une villa à Saint-Tropez (Var), d'une valeur estimée à 4,3 millions d'euros. Un coquet patrimoine qu'il évaluait lui-même entre 10 et 20 millions d'euros, dans un entretien à *Challenges*, en 2011.

S'il jure s'être mis en retrait depuis l'été 2017, il reste le gérant de la SARL Fêtes Loisirs, propriétaire de manèges forains et de la grande roue, ainsi que de plusieurs sociétés civiles immobilières. Il n'est plus le président de l'association Le Monde festif, qui gère plusieurs de ses activités, mais en reste le trésorier. Et il se comporte toujours en patriarche, au courant des moindres détails des entreprises gérées par son épouse Linda Christnacher (notamment la société Loisirs associés, organisatrice du marché de Noël et de la Foire du Trône) et par ses enfants.

Pour comprendre ce qui motive Marcel Champion dans ce dernier combat, qu'il n'a aucune chance de remporter, il faut lever les yeux sur la grande roue scintillante, dont les 48 nacelles tournent lentement dans le ciel parisien, jusqu'à 65 mètres de hauteur, à l'entrée de la fête des Tuileries.

Cette Grande Roue de Paris, dont il a déposé la marque à l'INPI, il l'a fait construire en 2015, en remplacement d'autres roues du même type, moins imposantes, qu'il a exploitées pendant des décennies sur la place de la Concorde. Il a été contraint de la démonter, le 20 mai 2018, la rage au ventre, car la mairie de Paris refusait de renouveler le marché conclu pour son installation. Dans la foulée, Anne Hidalgo mettait fin, également, à son marché de Noël des Champs-Élysées, dont la dernière édition s'est tenue à Noël 2017.

Cette année, la grande roue est revenue au jardin des Tuileries, pourtant classé monument historique et inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, au titre des Rives de la Seine. L'autorisation d'occuper les 8 300 m² du jardin des Feuillants, en bordure de la rue de Rivoli, a été délivrée à son association Le Monde festif par le musée du Louvre, propriétaire du jardin, le ministère de la culture et la préfecture de police de Paris.

Chassez Champion par la porte, il revient par la fenêtre !

« Les conditions d'attribution de la grande roue de la place de la Concorde ont été irrégulières »

Ces mêmes autorités nationales ont également autorisé le marché de Noël à s'installer, l'hiver dernier, dans le jardin des Tuileries, moyennant une redevance de 800 000 euros pour cinquante jours d'occupation. *« Ces recettes permettent de couvrir partiellement l'entretien du jardin, qui coûte six millions d'euros par an »*, explique la porte-parole du musée du Louvre.

Ce qui se justifie mal, en revanche, c'est le prix d'ami consenti pour la fête foraine des Tuileries, chaque été : 500 000 euros pour 65 jours, soit deux fois moins que le tarif officiel. Malgré toute la bienveillance dont fait preuve le musée du Louvre à son égard, Marcel Champion est en rage. Il n'accepte pas d'avoir été banni des Champs-Élysées et de la place de la Concorde.

Une colère d'autant plus puissante que cette éviction s'accompagne d'une lourde enquête judiciaire du parquet national financier (PNF) sur l'ensemble de ses activités foraines. Dans un premier temps, une information judiciaire a été ouverte le 4 juillet 2016 au parquet de Paris, après neuf mois d'enquête préliminaire, pour participation à une entente illicite, favoritisme, abus de biens sociaux et blanchiment de fraude fiscale.

Une autre procédure avait été ouverte au parquet de Créteil le 6 août 2015, suite à un signalement de Tracfin, l'organisme de lutte contre la fraude fiscale du ministère de l'économie et des finances, pour blanchiment de fraude fiscale, abus de confiance et travail dissimulé dans les fêtes foraines des Tuileries et de la foire du Trône. Les deux dossiers ont fusionné en un seul le 30 septembre 2015. Enfin, en août 2017, le parquet de Paris s'est dessaisi de l'ensemble au profit du PNF. Cette volumineuse instruction judiciaire a été conduite par le juge Renaud Van Ruymbeke jusqu'à son récent départ à la retraite. À ce jour, on ne sait pas encore qui lui succédera.

Quoi qu'il en soit, les enquêteurs de l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales (OCLCIFI), en charge des investigations, s'interrogent notamment sur l'attribution à Marcel Champion d'un marché public de la ville de Paris pour l'installation de sa grande roue sur la place de la Concorde, en 2015. Les conditions privilégiées dont Marcel Champion a bénéficié sont détaillées dans un rapport très critique de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France sur les animations conduites sur le domaine public de la ville de Paris depuis 2010, rendu public en décembre 2017.

On peut y lire que « *les conditions d'attribution de la grande roue de la place de la Concorde ont été irrégulières* ». Les magistrats pointent notamment le fait qu'en 2015, alors que la ville avait lancé un appel d'offres et qu'un autre concurrent s'était manifesté, « *la ville a, sans motif solide, classé la procédure sans suite. Elle a ensuite conclu une convention de gré à gré avec M. Champion pour une redevance d'un montant inférieur de 400 000 euros à celui proposé par le concurrent* ». Mis bout à bout, les multiples avantages et ristournes dont a bénéficié le roi des forains se chiffrent à plus de 4,5 millions d'euros.

Mis en examen le 31 mai 2017 pour recel de favoritisme et abus de biens sociaux, Marcel Champion a réussi, depuis, à alléger son cas : son avocate Marie-Alix Canu-Bernard a obtenu l'annulation d'une partie de sa mise en examen pour abus de biens sociaux, le 17 juin 2019, par la cour d'appel de Paris, qui a également annulé la mise en examen pour favoritisme de la ville de Paris, en tant que personne morale.

Cette série noire a commencé, le 7 octobre 2015, par la publication d'un article du *Canard enchaîné*, sous le titre « *La mairie de Paris fait la roue devant le roi des forains* ». Dans cette pleine page, désormais cotée au dossier judiciaire, le journaliste qualifie le forain de « *caïd de la Concorde* », détaille comment « *Anne Hidalgo, comme ses prédécesseurs, offre à Marcel Champion les plus beaux emplacements de Paris pour ses manèges et ses acrobaties fiscales* ». Crime de lèse-majesté ! Marcel Champion a aussitôt contre-attaqué. Il a intenté à l'hebdomadaire satirique un procès pour diffamation et a porté plainte contre l'État pour violation du secret de l'enquête judiciaire.

Dans la première affaire, il s'est finalement désisté en appel et *Le Canard* n'a donc pas été condamné. Dans la seconde, la plainte pénale a été classée sans suite par le parquet de Paris le 27 janvier 2017, mais Champion a réussi à obtenir une réparation au civil. Le 29 octobre 2018, le TGI de Paris a condamné l'État à verser au forain 3 000 euros pour préjudice moral en raison de trois articles du *Canard* qui « *ont pu porter atteinte à l'image de M. Champion et à la réputation qu'il avait acquise au sein de son milieu professionnel du monde forain* », note le tribunal dans son jugement.

Marcel Champion aime la castagne. Jeune, il se battait à coups de poing pour s'imposer dans le milieu âpre des forains. Aujourd'hui, il entretient une nuée d'avocats : deux pénalistes, un fiscaliste, deux spécialistes en droit administratif, un pour le Conseil d'État et un autre

spécialisé en droit de la presse, pour les procédures en diffamation. Il n'hésite pas à communiquer, sans crainte ni pudeur, sur ses ennuis avec la justice.

Bon client pour les avocats, il l'est aussi pour les journalistes en quête de phrases choc et d'images fortes. Lorsque la police a perquisitionné chez lui, le 6 octobre 2016, sur commission rogatoire du juge Van Ruymbeke, dans le cadre de l'opération « grande roue », il s'est empressé de mettre en ligne la vidéo de la perquisition, filmée par les caméras de surveillance de sa propriété d'Ormesson-sur-Marne.

« *Imaginez ! 83 policiers, une véritable armée à l'assaut de mon domicile, de 6 h du matin à 18 h, certains cagoulés et armés, d'autres avec des chiens renifleurs. Ils ont tout saisi, y compris les fonds en espèce dans mon coffre* », se souvient-il, toujours aussi remonté contre ce qu'il considère comme un règlement de comptes. Plus de 300 000 euros ont été saisis ce jour-là.

Sa gouaille lui vaut d'être souvent invité sur les plateaux de télévision, où il tonne contre les juges, *Le Canard enchaîné*, la maire de Paris et tous ceux qui veulent « *empêcher un honnête forain de prospérer tranquillement* ».

Pas sûr que ces rodomontades soient du goût des enquêteurs. D'autant que, à mesure que les années passent, ses soutiens se raréfient. Alors qu'autrefois, les vedettes du cinéma et de la télé se pressaient à ses inaugurations, ravis de se faire prendre en photo sur les manèges, les seuls à se montrer encore à ses côtés sont des artistes à la gloire passée, comme Jean-Paul Belmondo, Alain Delon ou Régine, l'ancienne reine des nuits parisiennes.

Il est loin, le temps où Marcel Campion faisait la pluie et le beau temps à la mairie de Paris...

FIN DE RÈGNE POUR LE ROI DES FORAINS (2/4)

Marcel Campion: un empire conquis par la force

1 AOÛT 2019 PAR HÉLÈNE CONSTANTY

Pendant des décennies, Marcel Campion a été traité comme un prince par les pouvoirs, de droite comme de gauche. Une position dominante acquise avec des méthodes de voyou.

Tout l'été, dans le jardin des Tuileries, Marcel Campion a le loisir de se remémorer sa première installation dans ces lieux, il y a presque un demi-siècle : « *À l'époque, Paris n'avait même pas de maire. La capitale était gérée directement par l'État.* » Le premier maire, Jacques Chirac, n'a été élu qu'en 1977, après avoir été premier ministre de 1974 à 1976, sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing.

L'idée de recréer aux Tuileries une fête foraine à l'ancienne, avec des manèges de chevaux de bois, a germé en 1975 dans la tête d'Yves Mourousi. Le journaliste, qui venait d'être nommé à TF1 (alors une chaîne publique), pour y présenter le journal de 13 heures, avait réussi à convaincre le ministre de la culture du gouvernement Chirac d'organiser plusieurs fêtes dans Paris. Et c'est ainsi que Marcel Campion, qui jouissait déjà d'une position dominante à la foire du Trône et régnait sur l'intersyndicale des forains, se vit confier l'organisation de la première fête des Tuileries.

Mais dès l'année suivante, en 1976, la nouvelle ministre de la culture Françoise Giroud interdisait l'événement, estimant que les manèges avaient dégradé le jardin. Campion et les forains parisiens réintégrèrent alors leurs terrains traditionnels : le bois de Vincennes pour la foire du Trône d'avril à mai, puis Saint-Germain-en-Laye pour la fête des Loges, de la fin juin à la mi-août.

Mais Marcel Campion avait pris goût au cœur de Paris et n'acceptait pas que les forains soient cantonnés aux lisières de la capitale. On leur refusait les autorisations ? Ils allaient les obtenir par la force !

En juin 1983, il commet son premier coup d'éclat. Alors que la foire du Trône s'achève, il convainc une trentaine de forains désœuvrés de prendre position, au volant de leurs camions

et sans autorisation, sur le Champ-de-Mars, au pied de la tour Eiffel. Aux abords de l'École militaire, le dernier camion de la file se retrouve bloqué par une voiture de police. Marcel Campion et ses gros bras entourent alors le véhicule de police, le soulèvent et le déplacent pour laisser passer le camion.

Les quatre policiers en sortent, hors d'eux. « *Le gradé n'était pas particulièrement aimable et même un peu insolent avec moi. Je pensais qu'il ne serait pas inutile de faire monter la pression. Je lui ai mis un coup de boule qui l'a envoyé à terre* », raconte Marcel Campion dans *Forain, une vie de combat* (J.-C. Lattès, 1999). Une violente bagarre éclate et le groupe de forains rebelles se retrouve encerclé par les CRS.

Mais Marcel Campion, quoique blessé au visage, ne lâche pas prise. Il prévient ses amis journalistes pendant que, de nuit, les forains achèvent de monter leurs manèges sur le Champ-de-Mars. Campion obtient d'être reçu à la préfecture de police de Paris, qui ne veut rien entendre, puis à la mairie de Paris.

Et là, miracle, il rencontre une oreille attentive, celle de Robert Pandraud, ancien directeur de la police nationale, alors directeur de cabinet de Jacques Chirac. « *En 48 heures, tout était réglé. Nous avons obtenu l'autorisation de recréer, dans le bois de Boulogne, la fête à Neu-Neu, l'ancienne fête foraine de Neuilly, qui avait disparu* », se souvient-il. Comment ? Que se sont dit les deux hommes ? Quelle tractation secrète s'est-elle nouée ce jour-là ? Personne n'en a jamais rien su.



Jacques Chirac et Marcel Campion, en 1989. © DR

En décembre 1985, il reprend possession des Tuileries, d'où il avait été chassé neuf ans plus tôt. Par un nouveau coup de force. Un jour, il apprend que Jack Lang, ministre de la culture du président François Mitterrand, a prévu d'organiser une fête de l'enfance dans le jardin des Tuileries. Une fête de l'enfance sans manège ? Inconcevable !

Entraînant à nouveau ses collègues forains, il décide de s'y introduire par la ruse. En pleine nuit, leurs trente camions, chargés de 80 baraques de foire, se présentent à la grille. Campion présente aux agents de sécurité une fausse lettre signée du ministre, les autorisant à pénétrer dans le jardin.

Une fois à l'intérieur, ils se dépêchent de monter leurs manèges. Au petit matin, Campion, en blouson de cuir, rameute ses amis journalistes. Il téléphone à Yves Mourousi, qui demeure rue de Rivoli, juste en face du jardin : « *Regarde par la fenêtre, on t'a fait une surprise !* » Le journaliste l'annonce le jour même dans son journal télévisé : « *Les forains squattent les Tuileries et vous attendent samedi et dimanche. Tout sera gratuit !* »

Mis devant le fait accompli, le ministre de la culture préfère ne pas donner aux CRS l'ordre d'évacuer le jardin. Son directeur du patrimoine, Jean-Pierre Weiss, qui demandait l'expulsion des squatteurs, remet sa démission, écœuré de n'avoir pas été suivi.

Campion a gagné sur toute la ligne. « *Mitterrand a tout compris. Je n'ai jamais eu à m'en plaindre* », reconnaît aujourd'hui Marcel Campion dont les manèges retrouvent depuis, chaque été, leur place dans le jardin des Tuileries.

Pendant qu'il cultivait ses relations avec la gauche au pouvoir au niveau national, Marcel Campion n'oubliait pas le maire de Paris. Une longue lune de miel...

En 1993, il obtient le droit d'installer un manège gratuit dans chacun des vingt arrondissements de la capitale, pendant les fêtes de Noël, grâce à une subvention municipale de 8 000 euros par manège. Une opération renouvelée sans broncher pendant des années, sous les mandats de Jean Tiberi (1995-2001), Bertrand Delanoë (2001-2014) puis d'Anne Hidalgo, qui y a mis fin en 2017.

« Je lui avais promis des manèges gratuits dans tout Paris. Il était d'accord. J'ai respecté ma promesse. Et j'en ai profité pour implanter ma première grande roue sans réelle autorisation. Maintenant, elle est incontournable », fanfaronne-t-il dans *Le Parisien*, en 2016.

« Depuis 1993, le RPR faisait des quêtes à la foire du Trône »

Peu avant Noël 1993, Marcel Champion installe donc sa première grande roue, de 40 mètres de haut, à la sauvage, place de la Concorde. Chirac laisse faire.

On comprendra mieux pourquoi, des années plus tard...

Dans le documentaire *Mairie de Paris, la fin de l'omerta*, de Patrice des Mazery et Bernard Nicolas, diffusé par Canal + le 31 octobre 2000, Monique Lapère, une exploitante de manèges, membre d'une famille de forains concurrente de Marcel Champion raconte, avec force détails et documents, comment les forains étaient rackettés par le RPR dans les années 1990. *« Depuis 1993, le RPR faisait des quêtes à la foire du Trône. Chaque forain donnait entre 1 000 et 10 000 francs en liquide. »*

Des pratiques confirmées par Guy Flesselles, élu UDF du XVI^e arrondissement de Paris. *« Le 3 septembre 1993, à la foire du Trône, j'ai vu Marcel Champion faire signe à l'un de ses collaborateurs, qui a remis une enveloppe à un élu du XVI^e. L'enveloppe était remplie de liasses de billets de 500 francs »*, témoigne-t-il dans le documentaire. Questionné par les journalistes Bernard Nicolas et Patrice des Mazery, Marcel Champion nie catégoriquement : *« Il n'y a eu aucun financement du RPR par les forains. C'est entièrement faux. »*

La grande roue, elle, est bien réelle. Une véritable machine à cash ! Mais ce n'est jamais assez pour le roi des forains.

À l'occasion du passage à l'an 2000, il profite d'un coup de chance : son ami Yves Mourousi est chargé d'organiser les festivités parisiennes pour le compte de l'État. Alors que cohabitent, depuis 1997, le président Jacques Chirac et le premier ministre Lionel Jospin, c'est Jean-Jacques Aillagon, un proche de Chirac, futur ministre de la culture, qui préside la mission interministérielle pour la célébration des festivités de l'an 2000.

Aillagon délègue une partie du projet à Mourousi, qui embauche Champion pour l'organisation. Pour le spectacle du premier jour de l'an 2000, Aillagon a imaginé de faire danser des artistes sur 23 roues, échelonnées tout le long de l'avenue des Champs-Élysées, tournant dans le sens de la pente pour culminer, place de la Concorde, sur la nouvelle grande roue de Champion, de 60 mètres de haut, qu'il a fait construire pour 4,5 millions d'euros.



La grande roue, 60 mètres de haut, en 2002. © Reuters

Marcel Champion espère, par ce coup d'éclat, obtenir le droit d'exploiter son installation toute l'année, sans avoir à la démonter. Et ça marche. L'autorisation lui est donnée pour un an, sans

la moindre contrepartie financière pour l'occupation du domaine public de la ville. Jean Tiberi lui promet même que l'attraction pourra rester encore un an supplémentaire, sans être démontée, ce qui repousserait l'échéance au 1^{er} décembre 2001.

Mais en mars 2001, c'est la douche froide. La droite est battue aux municipales. Le socialiste Bertrand Delanoë est élu maire de Paris. Le protégé de Chirac peut craindre le pire. Après l'apogée qu'il a connu le 1^{er} janvier 2000, des signaux mauvais ont commencé à apparaître pendant la campagne électorale.

Tandis que, jusqu'alors, la presse n'avait fait que l'encenser, des articles critiques commencent à paraître, dans lesquels de courageux anonymes le traitent d'« emmerdeur », de « preneur d'otages », voire de « porteur de valises ». La diffusion de *Paris, la fin de l'omerta*, sur Canal + jette une lumière crue sur sa proximité avec le RPR.

Dans un entretien à *VSD*, en janvier 2012, Marcel Campion revient sur cette période : « De 1996 à 2002, j'ai été la cible d'une entreprise de destruction menée par des journaux de gauche qui me présentaient comme le porteur de valises de Jacques Chirac. Il se disait aussi que je donnais des mallettes à Tiberi. Je n'ai jamais donné d'argent à Tiberi, à Chirac ou à qui que ce soit. »

Dans ce contexte hostile, à l'approche de l'échéance de la grande roue, début décembre 2001, il tente, comme à son habitude, la méthode gros bras. J'y suis, j'y reste ! Il refuse de démonter son installation.

Dans un premier temps, Bertrand Delanoë se montre plutôt conciliant. Il soumet à Campion plusieurs emplacements alternatifs dans Paris et, puisqu'aucun ne convient à son propriétaire, propose même que la ville achète l'attraction, au prix de 3 millions d'euros. Campion refuse en bloc.

Après les fêtes de Noël, Bertrand Delanoë décide donc de faire valoir le droit. Il introduit un référé au tribunal de grande instance de Paris, le 8 janvier 2002, pour occupation illégale du domaine public. Campion est condamné à démonter immédiatement, sous peine d'astreinte de 15 000 euros par jour. Il finit par obtempérer. Il démonte sa roue et la revend à l'étranger.

Fin de l'histoire ? Ce serait sous-estimer l'opiniâtreté du roi des forains. Trois ans plus tard, une fois la polémique calmée, une nouvelle grande roue fait discrètement son retour place de la Concorde pour les fêtes de Noël 2004, grâce à un permis délivré par Bertrand Delanoë, qui demande cette fois une redevance de 15 000 euros. Une bouchée de pain pour une attraction qui réalise au bas mot un chiffre d'affaires de 20 000 euros par jour. L'autorisation sera renouvelée chaque hiver pendant tout le mandat de Delanoë.

Comme ses prédécesseurs de droite, le maire socialiste a donc fini par céder. Il va même en donner encore plus au roi des forains. « En 2008, j'avais organisé à la foire du Trône une messe en mémoire d'Yves Mourousi, mort dix ans plus tôt. J'avais invité Delanoë, qui est venu. J'en ai profité pour lui soumettre ma nouvelle idée. Je lui ai dit que le bas des Champs-Élysées était mal éclairé et malfamé, que les pickpockets détroussaient les touristes. Je lui ai proposé d'organiser un marché de Noël à cet emplacement, qui apporterait à la fois de l'animation et de la sécurité », raconte Marcel Campion.



Michou et Bertrand Delanoë à la fête de Marcel Campion à Saint-Tropez.

© Capture d'écran sur Youtube.

Autorisation accordée. Ce nouveau business va faire la fortune de la société Loisirs associés de Marcel Champion pendant plusieurs années, en prenant de plus en plus d'ampleur : 90 chalets et 600 000 visiteurs la première année, 250 chalets et 14 millions de visiteurs en 2015 !

Une fois encore, l'autorisation a été délivrée sans réelle mise en concurrence. Selon la Chambre régionale des comptes, « *l'exploitation du marché de Noël des Champs-Élysées a été systématiquement confiée à la société Loisirs associés dans des conditions contestables et son exécution a pu être défavorable aux intérêts financiers de la ville de Paris* ».

Pas de quoi embarrasser Bertrand Delanoë ! Aussitôt après son départ de la mairie de Paris, il a honoré l'invitation faite par Marcel Champion de participer à sa grande soirée annuelle à Saint-Tropez, le 6 août 2014.

À combien se chiffrent, au total, les cadeaux faits aux entreprises de Marcel Champion par les maires de Paris successifs ? C'est ce que la justice tente maintenant de déterminer. Une tâche ardue. Car le roi des forains est aussi le roi de l'oseille. Tracer les circuits empruntés par les espèces tombées dans les caisses de ses manèges relève de l'exploit.

FIN DE RÈGNE POUR LE ROI DES FORAINS (3/4)

Marcel Champion: un amour sans bornes pour l'argent liquide

4 AOÛT 2019 PAR HÉLÈNE CONSTANTY

Le roi des forains s'estime incompris et injustement incriminé. « *Dans les manèges sur les foires, toutes les recettes sont en espèces.* »

À chaque interview, Marcel Champion place un couplet sur le thème « *je suis harcelé par le fisc* ». « *J'ai eu vingt-huit contrôles fiscaux* » (*Challenges*, 2011) ; « *J'en suis à mon 41^e contrôle fiscal en trente-cinq ans* » (*Paris Match*, 2016). Lors de notre entretien, le 21 juin 2019, le compteur a encore tourné : « *Ma famille et moi, nous en sommes au 51^e contrôle ! Depuis ma mise en examen par le juge Van Ruymbeke, le 31 mai 2017, sont arrivés en rafale neuf nouveaux contrôles fiscaux, non seulement pour moi, mais aussi pour ma femme, nos enfants ainsi que des contrôles d'URSSAF.* »

Le roi des forains s'estime incompris et injustement incriminé. « *Dans les manèges sur les foires, toutes les recettes sont en espèces. Je n'ai jamais vu de mères de famille payer pour leurs enfants en cartes ou chèques.* »

Il fait mine d'oublier qu'il n'est plus, depuis longtemps, un petit propriétaire de manège de chevaux de bois, mais un chef d'entreprise millionnaire. Il omet de préciser que, si les clients règlent en espèces leur tour de grande roue, qui génère plusieurs millions d'euros de recettes par an, c'est que ses caissières n'acceptent pas la carte bleue. Pour faciliter les règlements en liquide, il prend d'ailleurs soin de faire installer deux distributeurs automatiques de billets (DAB) du Crédit du Nord sur chacune de ses foires, ainsi que sur le marché de Noël.

En 2015, dans sa réponse à l'appel d'offres de la Ville de Paris pour la grande roue, il a été parfaitement clair à ce sujet. Alors que le cahier des charges de la ville indiquait « *les visiteurs devront pouvoir acquitter leur entrée par carte bancaire électronique ou en espèces* », Champion écrivait noir sur blanc, dans la candidature de sa société Loisirs Associés : « *Nous installerons un DAB dans le périmètre de la grande roue. Aucun terminal bancaire ne sera dans la caisse de la grande roue et dans les quatre points de vente. Les paiements se feront uniquement en espèces.* »

C'est précisément l'un des points sur lesquels ont tiqué les magistrats de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France, dans leur rapport du 7 novembre 2017. Ils ont conclu que l'offre du candidat n'était pas conforme au cahier des charges et aurait dû être rejetée.

La ville n'avait évidemment aucun intérêt à accepter une telle clause, rendant invérifiable le chiffre d'affaires réalisé, sur lequel était assise une partie de la redevance collectée par la

ville. Le contrat prévoyait en effet un versement fixe de 900 000 d'euros, complété par une part variable (5 % du chiffre d'affaires jusqu'à 7 millions d'euros et 10 % au-delà).

Rien d'étonnant, donc, à ce que le fisc et la justice s'interrogent sur la destination de ces liasses de billets.

Ce qui l'est davantage, c'est l'incroyable facilité avec laquelle Champion a pu ainsi jongler avec les espèces, pendant de si nombreuses années. Comme si ses fêtes foraines et ses marchés de Noël étaient des territoires *offshore*, dans lesquels les règles ordinaires ne s'appliquaient pas. Et gare à ceux qui tentaient d'y mettre leur nez !

À la fin des années 1990, une famille de forains a bien tenté de dénoncer les méthodes de celui qu'elle décrivait comme « *le parrain* » du monde forain, comme un « *chef de clan* » autoritaire et intraitable. Elle a vite été recadrée.

La famille Lapère appartient à une dynastie historique de forains parisiens. Après avoir exploité, jusqu'en 1948, le Luna Park de la porte Maillot, cette famille a joui pendant des années des meilleurs emplacements dans les fêtes pour ses autos tamponneuses et ses trains fantômes. À leurs yeux, Marcel Champion, qui menace leur position dominante, n'est qu'un parvenu aux méthodes de voyou. « *Les Lapère m'ont toujours emmerdé parce que je réussissais mieux qu'eux* », commente simplement Champion.

La rivalité a pris une tournure violente en 1996 lorsque les Lapère se sont vu refuser un emplacement aux Jardins des Tuileries, où Champion règne en maître depuis son installation par la force. Ils protestent et réclament, en vain, la facture de leurs cotisations (entre 25 000 et 30 000 francs par manège) à l'association du monde festif, présidée par Champion, qui gère l'événement. Ils tentent de porter l'affaire devant les tribunaux, avec une plainte contre X déposée au parquet de Créteil pour escroquerie et faux en écriture.

Les représailles ne se font pas attendre : pneus de camion crevés, caisse de manège incendiée... Monique Lapère reçoit même une couronne mortuaire à son domicile, sur laquelle est posé un ruban « à notre mère adorée ». Mais c'est elle, au bout du compte, avec ses fils Richard et Xavier et son compagnon, qui s'est retrouvée sur le banc des accusés, en septembre 1997, au tribunal de grande instance de Paris, suite à une plainte déposée contre eux par Marcel Champion pour menaces de mort réitérées. Condamnés en première instance, Monique et son compagnon ont été relaxés par la cour d'appel de Paris l'année suivante.

Depuis cet épisode agité, la famille Lapère est rentrée sagement dans le rang. Elle exploite aujourd'hui le parc d'attractions Babyland (Essonne) et refuse de revenir sur le passé. « *Tout va bien avec Marcel Champion. C'est un grand Monsieur* », consent seulement à dire Richard Lapère, joint par téléphone.

Témoignage de moralité à son procès ? Xavier Bertrand

D'autres personnes, extérieures au monde forain, ont, elles aussi, appris à leurs dépens qu'il ne faisait pas bon s'intéresser de trop près au contenu des caisses de Marcel Champion.

En décembre 2009, un inspecteur de l'Urssaf en a fait l'amère expérience. Lucien Contou, aujourd'hui retraité, acceptait régulièrement d'être accompagné par des journalistes lors de ses tournées d'inspection.

Ce jour-là, une équipe de télévision, en tournage pour l'émission *Combien ça coûte* de TF1, l'accompagne sur le marché de Noël des Champs-Élysées, créé l'année précédente. Lucien Contou traque le travail au noir : il veut vérifier que le personnel qui travaille sur les stands est déclaré et que les employeurs paient les cotisations sociales.

Alors qu'il approche d'un grand chalet où des vendeuses en tablier rose et casquette blanche vendent de la barbe à papa, du vin chaud et des pommes d'amour, les jeunes filles décampent, laissant le stand vide. L'inspecteur, accompagné du cameraman, trouve le patron du stand dans une caravane à l'arrière et commence à dresser un procès-verbal pour travail illicite. Celui-ci lui tend alors son téléphone en disant : « *Marcel Champion veut vous parler.* »

A l'autre bout du fil, Champion semble très en colère. Cinq minutes plus tard, l'inspecteur reçoit un appel du directeur de l'Urssaf, qui lui donne l'ordre d'interrompre l'inspection sur le champ. Interloqué, Lucien Contou quitte le marché de Noël.

Un coup de fil pour empêcher l'inspection, un autre pour empêcher la diffusion télévisée ! La société productrice de l'émission (Coyote, de Christophe Dechavanne) a préféré mettre le reportage à la poubelle, après un appel de Champion à Dechavanne. Mais la vidéo a finalement été diffusée à la télévision, des années plus tard, par M6, dans le cadre d'une « Enquête sur le monde secret des forains » dans l'émission *Enquête exclusive*, le 12 novembre 2017.

Les journalistes de M6 ont retrouvé Lucien Contou, qui leur a raconté la suite. Quelques jours après le reportage avorté, l'inspecteur de l'Urssaf est retourné sur le marché de Noël, accompagné cette fois par des policiers du commissariat du VIII^e arrondissement. Il a dû, malgré cette protection, interrompre son contrôle, suite aux menaces d'une équipe d'une trentaine de forains très énervés.

L'affaire s'est terminée par la condamnation de Marcel Champion par le TGI de Paris, pour outrage à une personne chargée d'une mission de service public commise en réunion, le 18 juin 2010. À l'audience, le roi des forains a convoqué comme témoin de moralité... Xavier Bertrand, ministre du travail de mai 2007 à janvier 2009 et donc « ex-patron » de l'inspecteur de l'Urssaf ! Encore un ami de Marcel Champion, dont il a préfacé le livre *D'où viens-tu forain* (Jacob Duvernet, 2009).



Marcel Champion et Xavier Bertrand. © Capture d'écran du reportage diffusé sur M6: Enquête sur le monde secret des forains

L'inspecteur en est resté comme deux ronds de flan. Au lieu de défendre un fonctionnaire en train de faire son travail, le ministre, par ailleurs secrétaire général de l'UMP, a pris fait et cause pour son agresseur, expliquant qu'au moment du contrôle, les services du ministère étaient en train de négocier avec Champion, représentant du monde forain, la mise en service d'un « chèque emploi forain » destiné à simplifier les formalités de déclaration du personnel. Champion, pour sa part, a indiqué à l'audience avoir passé un pacte avec Xavier Bertrand : pas de contrôle de l'Urssaf en attendant la mise en service du chèque emploi forain...

Depuis 2015, l'heure n'est plus aux petits arrangements entre amis et Marcel Champion a visiblement du mal à l'admettre. L'administration fiscale ne le lâche plus. La véritable source de ses ennuis avec la justice n'est pas *Le Canard enchaîné*, comme il le clame, mais la cellule de traitement du renseignement et d'action contre les circuits financiers clandestins (Tracfin), du ministère de l'économie, auteure d'une note d'information en date du 24 juin 2015.

Cette note, qui pointait « *la commission éventuelle d'un délit de fraude fiscale, tant au niveau de la structure associative [Le Monde festif – ndlr] qu'au niveau de Marcel et Linda Champion eux-mêmes, détenteurs d'un compte suisse non déclaré leur ayant permis de payer comptant, en mai 2014, un bien immobilier situé à Saint-Tropez, valant 4,3 millions d'euros* », est à l'origine de la première enquête judiciaire, ouverte au parquet de Créteil le 5 août 2015, qui a fusionné depuis avec celle du PNF.

Le 10 mai 2017, une seconde note de Tracfin a été transmise au magistrat en charge du dossier, à qui étaient suggérés à nouveau des « délits de fraude fiscale et sociale ». Nullement

impressionnés et toujours prompts à la contre-attaque, Marcel Champion et son épouse Linda Christnacher ont porté plainte pour dénonciation calomnieuse et faux et usage de faux contre Bruno Dalle, le directeur de Tracfin.

« *Monsieur Champion et son épouse disposaient depuis des années d'un compte en Suisse, contenant plusieurs millions d'euros. Ce qu'omet de préciser Tracfin, c'est qu'ils ont régularisé leur situation avec l'administration fiscale dès 2010. L'argent a été déclaré, rapatrié en France et ils ont payé une amende. Ils n'ont jamais eu l'intention de frauder le fisc. Le compte était simplement destiné à recevoir des revenus perçus par monsieur Champion à l'étranger* », précise leur avocate Marie-Alix Canu-Bernard.

Malgré cela, l'administration fiscale ne desserre pas son étreinte. Le 28 septembre 2018, le tribunal fédéral de Suisse a accordé à la France l'entraide fiscale demandée par la Direction générale des finances publiques (DGFP) en mai 2017. Le fisc français réclamait des informations sur six comptes détenus par la famille Champion, dont l'un au nom de Chris Champion (le fils de Marcel), les autres au nom de Marcel Champion ou de sa femme Linda, Chris ayant le droit de signature.

Deux des comptes ont été fermés en 2012 et 2014, tandis que les autres sont toujours en activité. Dans son jugement, révélé par la lettre spécialisée *Gotham City*, la Cour suprême helvétique précise que Chris Champion et son épouse Doris ont demandé la résidence fiscale en Suisse, mais qu'ils n'y possèdent aucun bien, ayant par contre acheté un appartement à Paris en avril 2014, pour 1,5 million d'euros. C'est pourquoi la Suisse a donc accordé l'entraide fiscale à la France.

Les ennuis de la famille Champion avec le fisc ne sont pas près de s'arrêter. Pendant ce temps, le roi des forains occupe le terrain médiatique avec de nouvelles provocations.

FIN DE RÈGNE POUR LE ROI DES FORAINS (4/4)

Homophobe et injurieux, Marcel Champion n'amuse plus la galerie

7 AOÛT 2019 PAR HÉLÈNE CONSTANTY

Marcel Champion est prêt à tout pour faire parler de lui : rencontrer Alexandre Benalla, lui promettre un job. Mais aussi tenir des propos insultants envers la classe politique ou des magistrats.

L'un des talents de Marcel Champion est de savoir capter l'air du temps et de le médiatiser habilement à son profit. Il semble doté d'un sixième sens populiste, comme l'illustre son dernier coup médiatique, sa rencontre avec Alexandre Benalla.

Les deux hommes ont fait connaissance au printemps 2019, dans un casino de Deauville. Ils ont sympathisé et se sont promis de se revoir. En mai, ils déjeunent ensemble dans un restaurant parisien et c'est là que Champion, comme il le raconte lui-même, lance à Benalla : « *On va faire un coup ensemble.* »

Le 1^{er} juin, Champion se fait filmer en compagnie de l'ancien conseiller du président Emmanuel Macron, devant un manège de la foire du Trône, présentant « Alexandre » comme son nouveau consultant en sécurité.

Diffusée sur Twitter, la vidéo a immédiatement été reprise dans de nombreux médias. Alexandre fera-t-il, comme annoncé, un audit de la sécurité de la foire du Trône ? Peu importe pour Marcel, qui a encore trouvé là une occasion de faire parler de lui.

Quelques mois plus tôt, il a surfé avec le même entrain sur le mouvement des « gilets jaunes ». Lorsque le boxeur Christophe Dettinger, surnommé « le gitan de Massy », a été arrêté, le 7 janvier, après avoir frappé des gendarmes sur une passerelle piétonne traversant la Seine, en marge d'une manifestation parisienne des gilets jaunes, Marcel Champion a aussitôt alerté la presse.

Il s'est dit prêt à prendre en charge la défense de Christophe Dettinger, placé en détention dans l'attente de son procès, en lui envoyant Jérémie Assous, l'un de ses avocats. En fait, lors du procès, le 13 février, à l'issue duquel le gilet jaune gitan a été condamné à deux ans et demi de prison, dont un an ferme, l'avocat de Champion n'était pas présent, ses confrères ayant refusé d'être évincés de façon si cavalière. « *Mais Marcel Champion, qui soigne son image de patriarche des gens du voyage, a généreusement pris en charge une partie de nos honoraires* », précise Laurence Léger, qui assure avec d'autres la défense de Dettinger.



Marcel Champion, le 12 septembre 2017, lors d'une manifestation contre la loi sur le travail. © Reuters

Dans la foulée, le forain a invité les gilets jaunes à passer gratuitement une journée avec leurs familles à la foire du Trône, le 22 mai, où il les a accueillis par ces mots : « *Les forains sont très contents d'accueillir nos amis du peuple.* »

Ce mélange de générosité et de communication est l'une de ses spécialités. Un exercice qu'il peaufine depuis longtemps, dans son intérêt toujours bien compris. « *J'organise toujours un événement pour le lancement d'une fête foraine. Au début, j'ai eu du mal à convaincre les forains. Mais le manque à gagner est largement compensé par la publicité que cela génère* », explique-t-il avec franchise. L'astuce ? Obtenir l'autorisation d'ouvrir un jour plus tôt, en promettant de reverser la recette au profit d'une bonne cause.

Cette année, la veille de l'ouverture de la fête des Tuileries, le 21 juin au soir, les visiteurs pouvaient prendre un forfait à 15 euros, qui leur donnait accès aux soixante attractions, grande roue comprise. Le bénéfice de la soirée devrait être versé à « *la lutte contre l'homophobie* », par l'intermédiaire du magazine *Garçon*, un hebdomadaire pour homosexuels à petit tirage.

La lutte contre l'homophobie, à la mode Champion, cela prend la forme d'un comité d'accueil, à l'entrée du jardin, par un groupe de travestis peinturlurés et vêtus de robes aux couleurs criardes... Le même jour, le roi des forains s'affichait, toujours sous l'objectif d'un photographe, au mariage de Sassy et Didine, deux foraines lesbiennes, à la mairie du VII^e arrondissement de Paris.

Cette soudaine générosité aurait-elle un lien avec ses récents dérapages homophobes ? « *Pas du tout*, rétorque-t-il. *Dans le passé, j'ai donné pour la lutte contre le sida et j'ai de très bons amis homos, comme Michou, qui tient un cabaret transformiste, une institution à Montmartre.* »

Pourtant, ces opérations de communication ressemblent fort à une tentative de rachat, après le scandale provoqué par ses propos tenus lors d'une réunion publique, le 27 janvier 2018, à l'occasion de son entrée en politique. C'est le JDD qui a en a révélé la teneur, en mettant en ligne, le 22 septembre 2018, une vidéo dans laquelle Marcel Champion qualifie les homosexuels de « *pervers* », visant notamment Bruno Julliard, alors premier adjoint à la maire de Paris.

La réunion filmée a eu lieu à La Chope des puces, à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), en bordure du grand marché du nord de Paris, un restaurant dédié à la guitare manouche dont Champion est propriétaire depuis 2009.

Ce jour-là, il lançait son mouvement politique, destiné à soutenir sa candidature à la mairie de Paris aux municipales de 2020. À la tribune, il commence par critiquer l'installation par la mairie, en 2014, du « Tree », une œuvre de l'artiste Paul McCarthy, place Vendôme... *« Là où il y a les riches. Cet arbre de Noël, il représentait un plug anal, le truc qu'ils se mettent dans le fion, les pervers. »*

Il poursuit sa diatribe en s'en prenant aux élus écologistes, alliés d'Anne Hidalgo dans la majorité municipale : *« J'ai rencontré des Verts, l'année dernière, ça c'est des vers de terre. Vous pouvez les écraser, c'est de la merde, je vous le dis. »* Il s'attaque ensuite nommément à Bruno Julliard, le premier adjoint. *« C'est lui qui commande toute la ville. Il arrive des syndicats des étudiants. Comme il était un peu de la jaquette, il a rencontré Delanoë, ils ont fait leur folie ensemble et premier adjoint, paf! [...] Toute la ville maintenant est gouvernée par les homos. Moi, j'ai rien contre les homos, d'habitude je dis les pédés, mais on m'a dit hier qu'il ne fallait plus dire ça. J'ai rien contre eux, sauf qu'ils sont un peu pervers. »*

La vidéo a fait scandale. Bruno Julliard a aussitôt porté plainte pour injures publiques à caractère homophobe. Selon son avocate Sabrina Goldman, une citation directe a été adressée Marcel Campion le 14 novembre 2018, peu après la démission de Bruno Julliard, en raison de désaccords avec la maire. L'audience devrait avoir lieu fin 2019 au tribunal de grande instance de Bobigny (Seine-Saint-Denis).

Cela n'a pas empêché Marcel Campion de récidiver, en multipliant les déclarations insultantes envers la majorité municipale. Lundi 29 avril, il s'en est encore pris à Anne Hidalgo, lors d'une nouvelle réunion publique dans un café du IV^e arrondissement, présentée comme un « pot de départ d'Anne Hidalgo », en présence de nombreux soutiens, dont Frigide Barjot, une figure de la Manif pour tous.

Selon *Le Monde*, il a traité l'équipe au pouvoir de « bande de fous », « incapables », « guignols », « magouilleurs » et Anne Hidalgo de « salope ». Autre cible de ses grossièretés : Ian Brossat, l'adjoint communiste chargé du logement, qualifié d'« escroc », « petit merdeux » et « tête de con ». *« En plus, on ne peut plus dire qu'il est de la jaquette, puisqu'on n'a plus le droit de le dire »*, a-t-il ajouté. Anne Hidalgo et Ian Brossat ont porté plainte pour injures publiques.

Et ce n'est pas tout. Égaré par sa rancœur contre ceux qui lui ont enlevé le pain de la bouche, il a également insulté les magistrats de la Chambre régionale des comptes, auteurs du rapport accablant, dénonçant les graves irrégularités dans les marchés conclus par la ville de Paris. *« C'est des gangsters, de vieux magistrats pourris, je n'ai pas peur de le dire. »*

Des propos qu'il assume complètement lors de notre entretien : *« Ce sont des malfaisants. Ils m'ont reçu pendant une après-midi entière, je leur ai envoyé tous les documents et ils n'ont pas tenu compte de ce que je leur ai expliqué »*, insiste-t-il. La Cour des comptes a porté plainte pour diffamation le 10 mai.

Devant cette avalanche de procédures, les seuls à se frotter les mains sont les avocats.

Marcel Campion, lui, semble prêt à brûler ses vaisseaux dans cet ultime combat. *« La fête foraine n'est plus dans l'air du temps. Nos métiers disparaissent, les forains sont chassés du centre des villes. C'est comme les cirques avec des animaux, plus personne n'en veut. »* Et si c'était lui, le dernier éléphant ?